

# ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

## RECOMMANDATION ISO R 818

PANNEAUX DE FIBRES

DÉFINITION – CLASSIFICATION

---

1ère ÉDITION  
Septembre 1968

### REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

## HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 818, *Panneaux de fibres – Définition – Classification*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 89, *Panneaux à base de bois ou d'autres matières fibreuses lignocellulosiques*, dont le Secrétariat est assuré par le Deutscher Normenausschuss (DNA).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1959 et aboutirent, en 1964, à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En mai 1966, ce Projet de Recommandation ISO (N° 956) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud,	France	Royaume-Uni
Rép. d'	Inde	Suède
Allemagne	Irlande	Suisse
Autriche	Israël	Tchécoslovaquie
Belgique	Norvège	U.R.S.S.
Canada	Nouvelle-Zélande	Yougoslavie
Chili	Pays-Bas	
Colombie	Pologne	
Corée, Rép. de	Portugal	
Espagne	R.A.U.	
Finlande	Roumanie	

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en septembre 1968, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

## PANNEAUX DE FIBRES

## DÉFINITION – CLASSIFICATION

## 1. OBJET

La présente Recommandation ISO donne une définition et établit une classification des panneaux de fibres.

## 2. DÉFINITION

**2.1 Panneau de fibres.** Matériau en plaque, dont l'épaisseur est généralement supérieure à 1,5 mm, fabriqué avec des fibres lignocellulosiques, dont la cohésion primaire résulte du feutrage des fibres et de leurs propriétés adhésives propres.

Des liants et/ou des additifs peuvent être ajoutés.

**2.2** Il existe également des panneaux de fibres pour utilisations spéciales.

Ce sont

- soit des panneaux de fibres ayant subi une incorporation d'additifs en vue de modifier une ou plusieurs de leurs propriétés (ce qui peut avoir pour effet de modifier leur masse volumique),
- soit des panneaux de fibres, traités et/ou transformés (par exemple, par usinage, par revêtement).

Ces panneaux de fibres spéciaux seront définis dans le détail au fur et à mesure des besoins.

## 3. CLASSIFICATION

Les panneaux de fibres définis au paragraphe 2.1 doivent être classés d'après leur masse volumique comme suit :

Type du panneau	Masse volumique g/cm <sup>3</sup>
tendre	≤ 0,35
mi-dur	> 0,35 ≤ 0,80
dur	> 0,80